

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé : Fabien CAILLER**

**Concerne : 10-81 Elaboration du SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES-
Lancement d'une consultation pour un bureau d'études.**

Un groupe de réflexion sur les réseaux (eaux pluviales et assainissement) a été mis en place afin de pouvoir préparer l'évolution des compétences de la Communauté de Communes et ce au regard des projets de lois, en cours de discussion, sur la réforme des Collectivités Territoriales.

Comme cela a été prévu dans la délibération 10-05 du 28 janvier 2010 et conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes se propose de réaliser une étude préalable (inventaire des réseaux, des propriétaires, études hydrauliques), en vue de l'élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales.

Il vous est donc proposé de lancer une consultation pour rechercher un bureau d'études susceptible de réaliser ce schéma directeur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de lancer une consultation pour rechercher un bureau d'études susceptible de réaliser un Schéma Directeur des Eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes.

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-81

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T14-20-16.00 (MI30983334)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101007-DL10-81-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Elaboration du Schema Directeur des Eaux Pluviales-
Lancement d'une consultation pour un bureau d'étude

Date de décision : 07/10/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.11. marchés sur appel doffres

Acte : [10-81.PDF](#)

Préparé	Le 15/10/10 à 14:20	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 15/10/10 à 14:20	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 15/10/10 à 14:33	